



MEMOIRE

SIGNIFIÉ,

POUR les Doyen, Chanoines & Chapitre de l'Eglise Cathédrale de Quebec, Appellans comme d'abus, & Demandeurs.

CONTRE les Supérieur & Directeurs du Séminaire es Missions Etrangères établi à Paris, auquel est uni le Séminaire de Quebec, Intimés & Défendeurs.

ET encore contre M. l'Evêque de Quebec, Partie intervenante.



Le Chapitre de Quebec a deux objets principaux dans la contestation soumise à la décision du Conseil. Le premier est de rentrer dans la possession de la Cure de Quebec, & de plusieurs autres biens que le Séminaire des Missions Etrangères établi à Paris, a usurpés sur lui. Le second, qui intéresse l'Eglise entière de la Nouvelle France, est de faire déclarer nulle & abusive l'union de ce Séminaire à celui de Quebec.

On ne peut donner une juste idée de l'importance de ces objets & de la faveur des droits du Chapitre, sans entrer dans un détail exact des faits qui sont en grand nombre.

Pour en rendre le récit plus clair & leur enchaînement plus facile à suivre, on a crû devoir les rapporter à différentes époques qui les partagent assez naturellement.

La première comprendra la naissance de l'Eglise du Canada en 1604; ses progrès & son état jusqu'en 1684.

La seconde, l'établissement du Chapitre de Quebec en 1684, elle renferme toutes les usurpations du Séminaire des Missions Etrangères jusqu'en 1712.

A

